

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la Santé
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Coordonnées du demandeur / Contact details of the ACS owner : AQUAPLAST SARL AU DR AIT MASSOUD lot N° 738 COMMUNE HARBIL MARRAKECH MAROC	Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product : TUBE en PVC Pression eau potable
---	--

Type de produit fini / Type of finished product :

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> tube / pipe | <input type="checkbox"/> réservoirs / storage systems | <input type="checkbox"/> joint / seal, gasket, o-ring... |
| <input type="checkbox"/> revêtement pour tubes /
coating for pipes | <input type="checkbox"/> produits pour réservoirs /
products for storage systems | <input type="checkbox"/> composant d'accessoires /
accessories components |
| <input type="checkbox"/> produit de jointoyage /
sealing product | <input type="checkbox"/> raccord et manchon / fittings | <input type="checkbox"/> autre / other : |

Nature du matériau / Type of material :

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> polychlorure de vinyl PVC | <input type="checkbox"/> polybutylène PB | <input type="checkbox"/> éthylène-propylène EPDM |
| <input type="checkbox"/> PVC surchloré PVC-C | <input type="checkbox"/> polyamide PA | <input type="checkbox"/> butadiène-acrylonitrile NBR |
| <input type="checkbox"/> polyéthylène PE | <input type="checkbox"/> polytétrafluoroéthylène PTFE | <input type="checkbox"/> autre / other : |
| <input type="checkbox"/> polyéthylène réticulé PEX | <input type="checkbox"/> acrylonitrile-butadiène-styrène ABS | |
| <input type="checkbox"/> polypropylène PP | <input type="checkbox"/> à base de résine époxydique / epoxy resin | |

Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use :

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Eau froide / Cold water | <input type="checkbox"/> Eau chaude / Warm water | <input type="checkbox"/> Eau très chaude / Hot water |
|---|--|--|

Commentaires / Comments :

Couleur du matériau / Material color : Noir / Black

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference : 25 MAT NY 090

Formulation chimique / Chemical formulation :

Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives /
Checked by the laboratory and conform to the positive lists

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:

Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :

Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 6,58 dm⁻¹

Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 20 day/dm

Date des essais / Tests date : du 22 septembre au 18 décembre 2025 / from September 22 to December 18, 2025.

Commentaires : Les essais d'inertie n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1.

Comments : The migration tests do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

Emilie Bailly

Signature :

Responsable Technique / Technical Manager

A la date du / Date of issue : 31 décembre 2025

Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 31 décembre 2030

Commentaires / Comments : /

EUROFINS DISPOSITIFS AU CONTACT DE L'EAU FRANCE
Rue Lucien Cuenot - Site Saint-Jacques II
54320 Maxéville, France
Tél. : 03 83 50 36 17
SIRET : 844 974 014 00020 - N° TVA : FR05 844 974 014

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
Odeur et flaveur (TON/TFN)	NF EN 1420 NF EN 1622			
Couleur	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7887	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm : - Après 10 jours : si TON/TFN > 16,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN > 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	
Turbidité	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7027	- Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 10 jours : si TON/TFN > 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	
COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	2) Tubes de diamètre supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 10 jours : si TON/TFN > 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude), en cas d'essais prolongés : - Après 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés : - Après 10 jours : si 2,0 < TON/TFN ≤ 4,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 10 jours : si TON/TFN > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 31 jours : si COT ≤ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si 0,5 < COT ≤ 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 0,5 < COT ≤ 2,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si COT ≤ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi. Si COT > 0,5 alors le produit est réputé avoir échoué.	mgL µgCo
Substances avant une mentionnée dans les LPI*	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Analyse ou calcul	à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés : Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : ≤ CM/T robinet (BPA : non détecté) ≤ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés : ≤ 5 pour la somme des pics	µg/L
Profil CG-SM	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 15768	≤ 1 par pic	µgL
Rechercher les éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	≤ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µgL
THM totaux pour les essais en eau chloreé uniquement	NF EN 12873-1	NF EN ISO 10301 ou NF EN ISO 15680	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µgL

* CM/Trobinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité
† Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées